



INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 04/2016

Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 **ou** 112
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.69.30.18.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi	10h - 12h
Mercredi	10h - 12h 15h - 18h
Vendredi	15h - 18h

LA COMMISSION FLEURISSEMENT INVITE ...

Tous les habitants sont invités à participer à la **SOIRÉE FLEURISSEMENT** le vendredi **29 avril 2016 à 20 h**, à la **salle polyvalente**.

Cette année, M. et Mme ERARD Michel, vous présenteront leur « Jardin dans les nuages ». Habitant Marckolsheim, ce couple, passionné de jardinage, vous fera découvrir son univers et vous dispensera quelques conseils.

VENEZ NOMBREUX !

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

Toute la population est invitée à participer à la

La *cérémonie de commémoration du 8 mai* qui se déroulera exceptionnellement *le samedi 7 mai 2016* (avec dépôt de gerbe) à **18 h**



Rendez-vous est fixé devant le Monument aux Morts, place de la Mairie.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle multifonctions (en face de la mairie) à l'issue de la cérémonie.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE - RENTREE 2016/2017 - RAPPEL

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2016/2017, les **inscriptions à l'école doivent être effectuées au cours du mois d'avril 2016**.

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2013 ainsi que les enfants qui ne figurent pas encore sur le registre d'inscription de l'école.

VOUS ETES CONCERNES ?



Merci de **vous présenter en mairie**, aux horaires d'ouverture habituels, **muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile** afin d'effectuer l'inscription de vos ou votre enfant(s). La suite de la procédure vous sera précisée à ce moment là.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU 03 88 58 28 00.

RATTRAPAGE DE COLLECTE - BAC JAUNE SMICTOM

En raison du jour férié du jeudi de l'ascension **les bacs jaunes seront collectés de la manière suivante :**

le **samedi 7 mai 2016**,
au lieu du jeudi 5 mai 2016

Début de la collecte à 4h45!

Pour toute information, contactez le SMICTOM d'Alsace Centrale par téléphone au 03.88.92.27.19 ou sur Internet sur www.smictom-alsacecentrale.fr

AVIS DE TRAVAUX (Rue Principale)



Des **travaux seront entrepris dans la rue Principale, du n° 9 au n° 29**, par le SDEA du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim .

Le chantier a dû être retardé et devrait démarrer **courant mai 2016**.

Le moment venu, un arrêté municipal devrait réglementer la circulation et le stationnement. Il sera affiché aux endroits habituels.

Les riverains qui souhaiteraient effectuer des travaux d'aménagement extérieur dans leur propriété (enrobés, longrines, etc.) sont priés de se manifester en mairie afin d'être mis en relation avec le chef de travaux.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous en mairie aux horaires d'ouverture.

AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE

- CR séance Conseil Municipal du 16/03/2016 ;
- CR Conseil Communautaire CCRM du 16/04/2016 ;

- Manifestations mai 2016 ;
- Demandes d'urbanisme 2016

PIECES D'IDENTITES

*Vous avez des projets de vacances pour cet été ?
Alors n'oubliez pas de vérifier les dates de validité de vos pièces d'identités !*

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

RAPPEL: Les CNI délivrées depuis 2004 sont valables 10 ans + 5 ans pour les majeurs.

PASSEPORT

Les demandes de passeport biométrique ne sont plus instruites en mairie de Bootzheim. Toutes demandes de premier établissement, renouvellement ou remplacement peut être déposée au choix du demandeur, dans 31 communes du Bas-Rhin uniquement dont : Erstein, Fegersheim, Illkirch Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lingolsheim, Obernai, Ostwald, Schiltigheim, Sélestat, Strasbourg, Villé, etc.

Pour connaître la liste des pièces à fournir vous pouvez adresser en mairie ou sur Internet www.service-public.fr

PISCINE AQUARIED MARCKOLSHEIM

En raison des jours fériés du mois de mai, la piscine Aquaried de Marckolsheim sera fermée les :

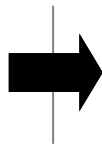
Dimanche 1er Mai
Jeudi 5 Mai
Lundi 16 Mai



Plus de renseignements au 03 88 92 54 64 ou sur www.ried-marckolsheim.fr

DECHETTERIE DE MACKENHEIM - HORAIRES D'OUVERTURE en période d'été

LUNDI
MERCREDI
VENDREDI
SAMEDI



de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h00.

*Ces horaires sont applicables
du 1er mars au 31 octobre 2016.*

*N'oubliez de vous munir de votre
carte OPTIMO.*

FERMETURE EXCEPTIONNELLE - DECHETERIE DE MACKENHEIM

En raison d'une réunion d'information à l'attention des agents de déchèteries, toutes les déchèteries du secteur SMICTOM Centre-Alsace seront fermées le **vendredi 29 avril au matin**.

L'information sera transmise à la presse et affichée dans les déchèteries.

TRAVAUX DE RENOVATION DU CHATEAU D'EAU DE MARCKOLSHEIM

Dans le cadre de la préservation de son patrimoine, le SDEA Périmètre de Marckolsheim engage des travaux de réhabilitation du château d'eau de Marckolsheim. Ils consistent notamment en une réfection complète de l'étanchéité intérieure de la cuve de l'ouvrage et en la mise en conformité des accès.



L'opération nécessite la mise hors service du réservoir depuis le mardi 29 mars 2016 pour une durée prévisionnelle de quatre mois.

Durant cette période, les mesures techniques nécessaires seront prises pour assurer la continuité du service de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par cet ouvrage, à savoir les communes de Marckolsheim, Elsenheim, Ohnenheim, Mackenheim et Bootzheim. Des variations de pression pourront toutefois être ressenties par les abonnés, elles ne devraient cependant pas avoir d'incidence particulière.

Par ailleurs, le prélèvement de débits importants d'eau ne sera pas autorisé pendant la durée des travaux, à l'exemple des manœuvres sur les poteaux d'incendie.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour faciliter vos relations avec l'administration, il est conseillé aux nouveaux arrivants de se déclarer en Mairie.

A l'inverse, les personnes quittant la commune peuvent également le signaler en Mairie. Même s'il n'existe pas d'obligation, nous vous invitons, dans votre intérêt, à nous signaler sans délais ces changements.

Grâce à ces informations, le maire pourra vous adresser, tout au long de l'année, des informations utiles (par exemple : travaux de voirie, manifestations, stationnement, etc.). **Ces informations resteront internes à la commune.**

Merci de votre compréhension et collaboration.